

**PRÉSIDENCE****SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N° 304-2019/ARR/DC

du : 18/01/2019

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
JONC	1
Archives NC	1
DC	1

ARRÊTÉ

fixant le calendrier des campagnes d'inscription aux aides et bourses de la direction de la Culture, pour l'année 2019

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 31-2008/APS du 13 juin 2008 relative à la création et aux modalités d'attribution d'une bourse d'enseignement artistique ;

Vu la délibération n° 16-2011/APS du 26 mai 2011 instituant un nouveau dispositif de soutien d'aide à la création artistique ;

Vu le rapport n° 1567-2019/1-ACTS/DC du 17 janvier 2019,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les campagnes d'inscription au cours desquelles les demandes d'attribution ou de renouvellement des aides à la création artistique et des bourses d'enseignement artistique de la province Sud doivent être déposées auprès de la direction de la Culture de la province Sud, sont ouvertes, pour l'année 2019, selon le calendrier suivant :

Aide sollicitée	Dates de dépôt des dossiers
Bourse d'enseignement artistique <i>(Délibération n° 31-2008/APS du 13 juin 2008)</i>	du lundi 18 février au mercredi 29 mai 2019
Aides à la création artistique <i>(Délibération n° 16-2011/APS du 14 juin 2011)</i>	du lundi 1^{er} avril au vendredi 28 juin 2019

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et publié au *Journal-officiel* de la Nouvelle-Calédonie.